

de pollution qui pouvait causer la mort de milliers de personnes en peu de temps. L'oxyde de carbone est un cas d'espèce. C'est un gaz extrêmement toxique. Toutefois, c'est un des principaux éléments de la pollution causée par les véhicules motorisés. L'accroissement continu du nombre des automobiles signifie que nous approchons peut-être du point de saturation.

D'autres groupes d'éléments causent aussi des inquiétudes. Les protoxydes d'azote en sont un; les hydrocarbures en sont un autre. Assez de ces substances sont répandues dans l'air pour que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) recherche des mesures nouvelles et positives. Cet intérêt n'est pas nouveau au ministère. De fait, le ministère s'occupe de ce domaine depuis une quinzaine d'années. Par exemple, le ministère fournit depuis longtemps des services consultatifs et techniques, pour résoudre les problèmes de la pollution atmosphérique causée par les usines, dans le cadre de ses initiatives générales en matière d'hygiène industrielle. Comme une attention croissante est accordée à la question plus étendue de la pollution atmosphérique en général et de son effet sur la santé et l'économie, le ministère a intensifié son activité. Le domaine de la pollution atmosphérique au ministère relève maintenant des divisions de l'hygiène professionnelle et de la protection contre la radiation, à la Direction des services de santé. Cette activité comporte des responsabilités consultatives et de surveillance, ainsi que des études spéciales et des recherches. Le ministère encourage les initiatives de l'extérieur pour réprimer la pollution atmosphérique, par l'intermédiaire du programme national de subvention à l'hygiène. Une étroite collaboration avec les provinces est maintenue dans la poursuite de cette activité, y compris la formation sur place de certains fonctionnaires provinciaux. Quant aux études de la Commission mixte internationale, le ministère maintient d'étroites relations avec les ministères de la Santé du gouvernement fédéral et des États américains.

● (8.50 p.m.)

On peut vous citer quelques exemples concrets de notre activité, comme l'enquête de la Commission mixte internationale dans la région de Détroit-Windsor et Port Huron sur la question de la pollution de part et d'autre de la frontière. L'Ontario collabore à ces travaux. On mesure, entre autres, les retombées de poussière, la densité de la fumée, les particules en suspens, l'anhydride sulfureux, les oxydes d'azote, les oxydants et les hydrocarbures. Le ministère des Transports nous fournit les données météorologiques voulues. Nous mesurons également les retombées radioacti-

ves au moyen de prélèvements quotidiens par filtre recueillis dans 24 stations d'échantillonnage au Canada.

Au surplus, on entreprend des études spéciales sur la question comme dans le cas de la pollution de l'eau. A l'heure actuelle, on étudie la question de façon générale dans la région de la capitale nationale et, de façon plus précise, celle de l'échappement des gaz provenant des automobiles. Sur une plus grande échelle, on a terminé il y a peu, dans le cadre des travaux plus vastes du ministère sur l'hygiène industrielle, des études sur la charge dans une fonderie et dans des mines du Nouveau-Brunswick, sur les gaz toxiques et les solvants dans la région d'Ottawa, sur la poussière en suspens dans les quartiers ouvriers de Windsor et dans les élévateurs terminus de grain, sur la quantité de chlore à Vancouver et sur les insecticides au Nouveau-Brunswick.

Ainsi, il y a plus d'un an, le Conseil fédéral d'hygiène, y compris tous les sous-ministres de la Santé du Canada, ont adopté une résolution, de concert avec les provinces, sur le rôle du gouvernement fédéral en ce qui concerne la lutte contre la pollution de l'air. Le Conseil a réclaté notamment un réseau canadien efficace de postes d'échantillonnage de la pollution de l'air; des critères qualitatifs uniformes de l'air applicables aux conditions au Canada; des normes d'échappement pour les industries et les voitures; la recherche sur les caractéristiques et la limitation de la pollution de l'air dans certaines régions géographiques, ainsi qu'un dispositif prototype de décontamination pour aider les provinces, à leur demande, à résoudre des problèmes particuliers et qui pourrait servir à la formation du personnel provincial affecté à la pollution de l'air.

Le gouvernement fédéral a l'intention de se rendre à cette demande. Un réseau partiel d'échantillonnage fonctionne déjà. On recueille des données sur la densité de la fumée d'anhydride sulfureux dans neuf villes du Canada et on les publie fréquemment. Le réseau d'échantillonnage de l'Ontario sert aussi à recouper ces données. De plus, dans le domaine des installations de formation, nous avons établi une tour spéciale d'échantillonnage de l'air à la ferme expérimentale centrale, à Ottawa. La tour est dotée d'instruments météorologiques connexes, afin de fournir un service d'épreuve et de formation en même temps que de surveillance.

L'année qui vient verra une nouvelle offensive pour fixer une norme nationale d'air pur, car le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prend très au sérieux non seulement l'obligation qu'il a de conserver et de protéger les normes d'hygiène actuelles des Canadiens mais aussi celle d'assurer que